



Expert en prévention et en maîtrise des risques

ATTESTATION N° HC 12 00 01

EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ

**DISPOSITIF VISUEL ELECTRIQUE D'EXTINCTION
POUR EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ**

DEMANDE PAR	: FINSECUR 52, Rue Paul Lescof 92000 NANTERRE
NOM COMMERCIAL	: BALISE
DESCRIPTION DU PRODUIT	: Dispositif Visuel Electrique d'Extinction
DOMAINE COUVERT	: Règle d'installation - Extinction automatique à gaz – Alarme visuelle - § 4.23.1.2 de la R13 (Janvier 2009)
PROTOCOLE D'ESSAIS	: Selon AMI 09-09 B d'Octobre 2009 du CNPP : Dispositifs Visuels Electriques d'Extinction (Octobre 2009)
SELON RAPPORT D'ESSAIS *	: N° HI 11 00 03 du 14/05/2012
INSCRIPTION sur le DISPOSITIF	: (voir détail en page 2)
DISPOSITIF SONORE INTEGRE	: Non
AVIS TECHNIQUE DU CNPP	: Satisfait les exigences du protocole d'essais

Attestation établie à St Marcel par le **CNPP – DPMES – Laboratoire Electronique Incendie**

Le 11 JUIN 2012

Cachet et signature du directeur :

Pôle européen de sécurité CNPP-Vernon
DPMES – Laboratoire Protection Mécanique et
Electronique de Sécurité
Le Directeur
L. PIN
Signature électronique

* Cette attestation dispense le fabricant de la présentation du rapport d'essais.

Trame Attestation HC - Dispositif Visuel – Version 0

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais ou à l'examen du laboratoire et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L115-27 du code de la consommation, ni un agrément de quelque nature que ce soit. La reproduction de ce document n'est autorisée, sauf approbation préalable du CNPP que sous sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent document pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général pouvant être publiés par ses soins.



INSCRIPTIONS SUR LE PRODUIT :

- **Signalisation d'évacuation** : Evacuation immédiate

- **Signalisation d'émission** : Entrée interdite